



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'urbanisme

Question orale n° 52

Texte de la question

M. Jacques Kossowski attire l'attention de Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur l'avenir du quartier d'affaires de La Défense. Celui-ci, le premier d'Europe, revêt un enjeu stratégique pour notre pays : un enjeu en termes de rayonnement et d'attractivité économique, un enjeu en termes d'emplois. Aussi, en cette période de crise, il est plus que jamais nécessaire d'avoir une vision claire pour l'avenir de ce site. Il nous faut être capable d'amplifier sa mutation en quartier davantage urbain et toujours plus durable notamment en nous projetant dans les dix à quinze ans qui viennent. Mais plus que l'avenir du quartier d'affaires *stricto sensu*, c'est bien à la fois sa place et son rôle dans la métropole francilienne de l'après-Kyoto que nous devons renforcer ensemble, afin que notre région capitale continue d'innover, d'attirer les talents, les investissements et les entreprises. Cette mutation passe par une meilleure intégration du quartier d'affaire dans le tissu urbain des villes qui l'entoure car toute dynamique économique doit s'inscrire dans et au service d'une qualité de vie sociale et environnementale pour ses habitants. Elle passe aussi par la modernisation et la construction des infrastructures de transports indispensables permettant aux salariés et aux usagers de venir travailler ou transiter par le quartier de la Défense, celui-ci étant de même un pôle d'intermodalités indispensable à l'ensemble de la région et qu'il convient d'adapter aux enjeux de demain. Le développement d'une grande métropole de l'après-Kyoto, attractive, durable et responsable que nous ambitionnons pour l'agglomération francilienne passe indubitablement par une stratégie dans la durée et une meilleure visibilité de l'action des pouvoirs publics, notamment celle de l'État. Il souhaite donc connaître l'ambition du Gouvernement concernant La Défense et son agglomération. Il lui demande si elle compte rencontrer l'ensemble des acteurs concernés dans le cadre d'une concertation inhérente à cet important dossier. Enfin, il entend rappeler et confirmer sa disponibilité pour travailler en étroite coopération avec elle, dans un esprit d'ouverture, avec pour seule motivation la réussite de ce vaste projet.

Texte de la réponse

AVENIR DU QUARTIER D'AFFAIRES DE LA DÉFENSE

M. le président. La parole est à M. Jacques Kossowski, pour exposer sa question, n° 52, relative à l'avenir du quartier d'affaires de La Défense.

M. Jacques Kossowski. Madame la ministre chargée de la décentralisation, le quartier d'affaires de La Défense, le premier d'Europe, est un enjeu stratégique pour notre pays : un enjeu en termes de rayonnement et d'attractivité économique et, surtout, en termes d'emplois. C'est la raison pour laquelle, en cette période de crise, il semble plus que jamais nécessaire d'avoir une vision claire de l'avenir de ce site. Nous devons ainsi être capables d'amplifier sa mutation en quartier davantage urbain et durable, notamment en nous projetant sur les dix à quinze ans qui viennent. Mais, plus que l'avenir du quartier d'affaires *stricto sensu*, c'est sa place et son rôle dans la métropole francilienne de l'après-Kyoto qu'il nous faut définir, afin de permettre à notre région capitale de continuer à innover, d'attirer les talents, les investissements et les entreprises.

Cette mutation passe, tout d'abord, par une meilleure intégration du quartier d'affaires dans le tissu urbain des villes qui l'entourent. En effet, pour nous, toute dynamique économique doit s'inscrire dans et au service de la

qualité de vie sociale et environnementale des habitants, critères auxquels je vous sais attachée. En outre, nous devons atténuer, tout en préservant son dynamisme actuel et ses capacités à s'adapter aux nouvelles contraintes en la matière, le fait que ce quartier d'affaires se pense comme une entité autocentrée, voire une île, ainsi que l'ont indiqué certains urbanistes de renom.

Cette mutation passe également par la modernisation et la construction des infrastructures de transports nécessaires pour permettre aux salariés et aux usagers de venir travailler à La Défense ou d'y transiter.

Rappelons que ce site est un pôle d'intermodalité indispensable à toute la région et qu'il convient de l'adapter aux contraintes de notre temps et aux enjeux de demain.

Madame la ministre, développer la grande métropole attractive et durable que nous voulons pour l'agglomération francilienne passe indubitablement par la mise en oeuvre d'une stratégie dans la durée et une meilleure visibilité de l'action des pouvoirs publics, notamment celle de l'État. Pourriez-vous nous présenter votre feuille de route, votre ambition, pour La Défense et son agglomération ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de la décentralisation.

Mme Anne-Marie Escoffier, *ministre déléguée chargée de la décentralisation*. Monsieur le député, cette question concerne presque autant la ministre chargée de la décentralisation que la ministre chargée de l'égalité des territoires et, si je vais vous faire lecture de la réponse de Mme Duflot, j'entends bien, de mon côté, prendre en compte votre demande et y répondre dans le cadre de la réflexion que nous menons actuellement sur Paris métropole.

Le quartier d'affaires de La Défense est un territoire unique, issu d'une histoire institutionnelle originale. La gouvernance territoriale y est aujourd'hui très complexe, difficilement compatible avec l'ambition que nous partageons d'en faire l'un des pôles urbains majeurs de développement de la région capitale. Ce territoire ne peut qu'intéresser la ministre chargée de l'urbanisme et du Grand Paris et la ministre chargée de la décentralisation. S'exprimant au nom de Mme Duflot lors du conseil d'administration de l'Établissement public d'aménagement de La Défense-Seine Arche du 18 octobre, le préfet des Hauts-de-Seine a expliqué quelles étaient les attentes et les ambitions du Gouvernement pour ce territoire d'exception.

Par souci de transparence, le rapport que la Cour des comptes doit rendre dans les prochaines semaines sur la gestion de l'EPADESA sera adressé à tous les administrateurs. Ses conclusions nous inciteront à revoir le modèle de gouvernance du quartier d'affaires et notamment les relations peu fluides établies depuis sa création entre l'établissement public de gestion et l'EPADESA.

Cette exception nous oblige tous, État et collectivités territoriales. Elle appelle une vision stratégique solide, partagée et volontaire, pour faire de ce quartier d'affaires un véritable morceau de ville et un des secteurs phares du Grand Paris. Elle exige une approche exemplaire et concertée de l'aménagement, au service des habitants, des usagers et des entreprises, pour une plus grande qualité de vie et de ville, pour une meilleure attractivité vis-à-vis des investisseurs. Elle impose une démarche exemplaire en matière de développement durable pour prouver que ces quartiers intenses, dynamiques, attractifs, peuvent répondre aux enjeux de l'après-Kyoto. Elle commande d'agir vite, car la situation léguée par le précédent gouvernement n'est en rien satisfaisante au regard de nos attentes et ambitions légitimes. Nous ferons de cet établissement public un opérateur exemplaire en matière de développement urbain durable, porteur d'une stratégie ambitieuse en matière de performance énergétique et environnementale, mais aussi initiateur de projets innovants.

Nous avons là un territoire d'exception ; nous en ferons un territoire exceptionnel.

M. le président. La parole est à M. Jacques Kossowski.

M. Jacques Kossowski. " Pôle majeur ", " site phare du Grand Paris ", " qualité de vie ", " qualité de la ville " : ce sont des mots que nous aimons entendre. Comme vous avez pu le constater, mon intention n'est pas de polémiquer : je suis ouvert à la discussion. J'ai rendez-vous avec Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement début janvier ; j'espère que ce rendez-vous sera confirmé. Nous pourrions ainsi continuer à travailler sur ce dossier. En tout état de cause, je vous remercie beaucoup pour votre réponse, madame la ministre déléguée.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Kossowski](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 52

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : Égalité des territoires et logement

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [27 novembre 2012](#), page 6834

Réponse publiée au JO le : [5 décembre 2012](#), page 6082

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [27 novembre 2012](#)